



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

RCMP-GRC
Bid Receiving/Réception des soumissions
Attn: **Brianne Leach**
Email: Brianne.Leach@rcmp-grc.gc.ca

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet Services d'architecture et de génie – correction des lacunes par rapport aux codes de l'IOTMP		Date Le 30 décembre 2022
Solicitation No. – N° de l'invitation 202301325		Amendment No. – N° de la modification 03
Client Reference No. - No. De Référence du Client 202301325		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At/à :	14 : 00	HNE (heure normale de l'Est) EST (Eastern Standard Time)
On/le :	Le 13 janvier 2023	
F.O.B. – F.A.B.	GST – TPS	Duty – Droits
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services Voir aux présentes.		
Instructions Voir aux présentes.		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Brianne Leach Brianne.Leach@rcmp-grc.gc.ca		
Telephone No. – No. de téléphone 343-541-8512		

Delivery Required – Livraison exigée Voir aux présentes.	Delivery Offered – Livraison proposée Voir aux présentes.
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Modification 003 à l'invitation à soumissionner

La modification 003 à l'invitation à soumissionner a été publiée pour :

- (A) Indiquer les changements apportés à l'appel d'offres
 - (B) Répondre aux questions concernant l'appel d'offres
-

(A) MODIFICATION À LA DP

(Changement 6) :

À la section 1.5.1.5.1.2 de l'Énoncé de projet :

SUPPRIMER : Au complet.

(Changement 7) :

À la section 2.2.2.3.3 de l'Énoncé de projet :

SUPPRIMER : Prévoir un délai d'exécution de dix (10) jours ouvrables pour chaque examen.

INSÉRER : Prévoir un délai d'exécution de cinq (5) jours ouvrables pour chaque examen.

(Changement 8) :

À la section 2.10.2.8 de l'Énoncé de projet :

SUPPRIMER : Au complet.

À la section 2.11.3.3.2 de l'Énoncé de projet :

SUPPRIMER : Au complet.

À la section 2.11.3.4.2 de l'Énoncé de projet :

SUPPRIMER : Au complet.



(B) QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 19 : À l'annexe F – Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP), au point 1.2., Section I : Proposition technique, il est stipulé que :

« Dans leur proposition technique, les proposants doivent montrer qu'ils comprennent les exigences indiquées dans la demande de soumissions et expliquer comment ils entendent y répondre. Les proposants devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux. »

Cette exigence n'est pas indiquée aux « EPEP 2 Procédures d'évaluation et méthode de sélection » ni aux « EPEP 3 Critères d'évaluation ». Pouvez-vous confirmer qu'il ne s'agit pas d'une exigence?

Réponse 19 : Reportez-vous aux question et réponse 10 ainsi qu'au changement 4 de la Modification 002 à l'invitation à soumissionner.

Question 20 : À l'annexe F – Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP), au point 3.1.2. des EPEP 3 Critères d'évaluation, il est stipulé que : « Le proposant doit répondre aux critères d'évaluation en utilisant les gabarits de tableau ci-après. » Cependant, aucun « gabarit de tableau » n'est ensuite fourni. Pouvez-vous fournir ces gabarits afin que les exigences de présentation soient clairement énoncées?

Réponse 20 : Reportez-vous au question et réponse 14 ainsi qu'au changement 2 de la Modification 002 à l'invitation à soumissionner.

Question 21 : Pouvez-vous fournir aux proposants, aux fins de consultation, le rapport de la société Morrison Hershfield intitulé « *Building 405, Fire and Life Safety Code Review, Non-Compliant Code Issues and Options Report* », datée d'avril 2020? On mentionne le rapport dans de nombreuses sections de la DP lorsqu'il est question des éléments et des figures liées à la conception qu'il faut inclure.

Réponse 21 : Le rapport sera fourni au proposant retenu une fois que les vérifications de sécurité auront été effectuées. Reportez-vous au tableau de la section 1.3, Résumé des travaux, de l'Énoncé de projet.

Question 22 : Veuillez confirmer que le spécialiste de design d'intérieur mentionné à la section 1.5.1.5 de l'annexe A, Énoncé de projet, n'est pas nécessaire, étant donné que les éléments à inclure ne visent que des rénovations du bâtiment de base pour la sécurité des personnes?

Réponse 22 : Confirmé. Reportez-vous au changement 6 de la présente modification à l'invitation à soumissionner.

Question 23 : Veuillez confirmer que le calendrier présenté à la section 1.7.2. de l'annexe A – Énoncé de projet, est flexible?

Nous avons également remarqué que, selon le calendrier, on accorde une (1) semaine pour les examens d'assurance de la qualité. Cependant, selon la section 2.2.2.3.3., un délai d'exécution de dix (10) jours ouvrables est accordé. Veuillez préciser.

Réponse 23 : Les dates des jalons prévues à la section 1.7.2 de l'Énoncé de projet demeurent pour l'instant les dates prévues.

Reportez-vous au changement 7 de la présente modification à l'invitation à soumissionner.

Question 24 : En ce qui a trait à l'estimation des coûts relativement aux produits livrables, veuillez préciser le nombre d'estimations requises, la catégorie de chacune d'entre elles et l'étape à laquelle elles sont requises. On



retrouve des informations contradictoires à l'annexe A de l'Énoncé de projet :

- a. La section 2.11.3.3 stipule qu'en ce qui a trait aux documents de construction, l'estimation de catégorie C et l'estimation de catégorie B doivent être terminées à 33 %. Cependant, une estimation des coûts de catégorie B est déjà demandée à l'étape de l'élaboration de la conception, à la section 2.10.2.8. Veuillez confirmer que le but de l'exigence visant la présentation de documents terminés à 33 % est la mise à jour de l'estimation existante de catégorie B qui sera préparée à l'étape de l'élaboration de la conception?

Le point 2.11.3.4 stipule ce qui suit : Documents de construction terminés à 66 % « 2. [Estimation de catégorie « B » à jour.] et 3. [Estimation de catégorie « B ».]. Veuillez confirmer que le but est de fournir une estimation de catégorie B à cette étape du processus? Une estimation de catégorie A est requise à l'étape suivante (99 %) visant la présentation de documents de construction.

Réponse 24 : Reportez-vous au changement 8 de la présente modification à l'invitation à soumissionner.

Question 25 : Veuillez confirmer que les éléments ci-après ne sont pas requis. Ces éléments renvoient très souvent à l'élément concernant les plans de superficie, l'ameublement, les accessoires et l'équipement (AAE). Or, nous comprenons que le projet ne vise que des rénovations au bâtiment de base qui ont trait à la sécurité des personnes et à la sécurité-incendie.

- a. Équipement et éléments de connectivité des édifices, conformément au point 2.7 de l'annexe A de l'Énoncé de projet
- b. Programmation fonctionnelle, conformément au point 2.8.3 de l'annexe A de l'Énoncé de projet.

Réponse 25 : Ces éléments sont requis. Reportez-vous au tableau de la section 1.3, Résumé des travaux de l'Énoncé de projet.

Question 26 : À la section 3.2, Exigences linguistiques, de l'annexe A de l'Énoncé de projet, il est indiqué que les documents de construction et les documents du dossier de projet terminés à 100 % doivent être fournis dans les deux langues officielles. Veuillez confirmer que les coûts pour la traduction sont couverts par une allocation ou sont des frais remboursables non inclus au prix forfaitaire?

Réponse 26 : Tous les coûts liés à la traduction doivent être inclus au prix forfaitaire. Reportez-vous à l'annexe C – Formulaire de proposition de prix, au point 6 de la section Instructions aux proposant.

Question 27 : Veuillez confirmer si une cote de fiabilité approfondie de la GRC (avec accompagnement) est requise pour le personnel qui *ne se rendra pas* sur place? Par exemple, l'estimateur des coûts doit-il recevoir une cote de fiabilité approfondie de la GRC (avec accompagnement) ou une cote de fiabilité de la GRC suffit-elle pour le personnel qui ne se rendra pas sur place?

Réponse 27 : Une cote de fiabilité approfondie de la GRC est requise pour tous les experts-conseils travaillant au projet. Reportez-vous à l'annexe D – LVERS et Guide de sécurité.

Question 28 : Au point 2.11.3.6 de l'annexe A – Énoncé de projet, il est indiqué que l'expert-conseil doit fournir trois copies papier des documents de construction terminés à 100 %. Veuillez confirmer si ceux-ci sont vraiment nécessaires? Le cas échéant, les coûts liés à l'impression de ces documents seront-ils des frais remboursables non inclus au prix forfaitaire?

Réponse 28 : Confirmé. Trois copies papier des documents en anglais sont requises. Reportez-vous à l'annexe C – Formulaire de proposition des prix. Tous les coûts liés à l'impression doivent être inclus au prix forfaitaire. Reportez-vous à l'annexe C – Formulaire de proposition des prix.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.